

Fiche de données de sécurité

Conformément au règlement (UE) no 2020/878 de la Commission



Date de publication: 14.03.2023

Edition: 4

Date de révision: 07.07.2022

Révision: 6

NPK (sans nitrate d'ammonium)

RUBRIQUE 1		Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise
1.1	Identificateur de produit	
	Nom du produit	NPK (sans nitrate d'ammonium)
	Code	FDS-033
	Nom chimique	-
	Formule chimique	-
	Numéro index	Non applicable
	No EINECS	Non applicable
	No CAS	Non applicable
	Numéro d'enregistrement	Il s'agit d'un mélange et il n'a donc pas de numéro d'immatriculation.
	UFI	Non applicable car le mélange n'est pas classé comme dangereux.
1.2	Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées	
	Emploi de la substance / de la préparation	Engrais
	Utilisations déconseillées	D'autres en plus de ceux identifiés.
1.3	Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité	Fertiberia, S.A. Rue Agustín de Foxa 27, pta. 11 28036 Madrid Madrid (Espagne) +34 91.586.62.00; fdsinfo@grupofertiberia.com
1.4	Numéro d'appel d'urgence	Central : +34 915 86 62 00 (Disponible uniquement pendant les heures de bureau ; du lundi au vendredi ; de 09:00 à 18:00)

RUBRIQUE 2		Identification des dangers
2.1	Classification de la substance ou du mélange conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)	Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.
2.2	Éléments d'étiquetage	Non applicable.
	Pictogrammes de danger	Non applicable.

NPK (sans nitrate d'ammonium)

	Mention d'avertissement	Non applicable.
	Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage	Non applicable.
	Mentions de danger	Non applicable.
	Conseils de prudence	P102 Tenir hors de portée des enfants. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
	Indications complémentaires	Non applicable.
	Articles supplémentaires à inclure sur les étiquettes	Non applicable.
	Annexe XVII - Restrictions à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances, mélanges et objets dangereux	Non applicable.
	Exigences d'emballages spéciaux	Non applicable.
	Containers pour être équipés d'un verrou de sécurité pour enfants	Non applicable.
	Avertissement tactile de danger	Non applicable.
2.3	Autres dangers	
	Autres dangers qui ne donnent pas lieu à la classification	Aucun connu.
	Résultats des évaluations PBT et vPvB	Non applicable. Non applicable.
	Propriétés perturbant le système endocrinien	Aucun des composants n'est répertorié.
RUBRIQUE 3	Composition/informations sur les composants	
3.1	Substances	
	Non applicable.	
3.2	Mélanges	

NPK (sans nitrate d'ammonium)

Nom	N° CE	N° CAS	N° de registrement	%(P/P)	Classification Reg. 1272/2008
Urea	200-315-5	57-13-6	01-2119463277-33-XXXX	0-100%	Non classifié
Sulfato de amonio	231-984-1	7783-20-2	01-2119455044-46-XXXX	0-100%	Non classifié
Fosfato diamónico	231-987-8	7783-28-0	01-2119490974-22-XXXX	0-100%	Non classifié
Fosfato monoamónico	231-764-5	7722-76-1	01-2119488166-29-XXXX	0-100%	Non classifié
Cloruro de potasio	231-211-8	7447-40-7	Exempt	0-100%	Non classifié
Sulfato de potasio	231-915-5	7778-80-5	01-2119489441-34-XXXX	0-100%	Non classifié

Indications complémentaires Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4 Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales	Fournir une assistance médicale aux personnes touchées. L'utilisation d'un équipement de protection individuelle est recommandée pour les secouristes. Des effets retardés lors de l'exposition peuvent se produire.
Inhalation	Retirer de l'exposition. Dans les cas graves, ou si la guérison n'est pas rapide ou complète, consultez un médecin.
Ingestion	Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas provoquer de vomissements. Si le patient est conscient, faites-lui boire de l'eau. Si le patient ne se sent pas bien, consultez un médecin.
Contact avec le peau	Rincez abondamment à l'eau. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si l'irritation persiste, consultez un médecin.
Contact avec les yeux	Irriguez avec beaucoup d'eau pendant au moins 10 minutes. Obtenez des soins médicaux.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec les yeux	Rougeurs, démangeaisons, brûlures.
Inhalation	Difficulté à respirer.
Contact avec le peau	Aucun effet important ou danger critique.
Ingestion	Nausées, vomissements, toux,

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements

Aucune action ne doit être entreprise qui implique un risque personnel ou sans une formation adéquate. Évitez le bouche-à-bouche direct, car cela peut être dangereux pour la personne qui apporte son aide. Utilisez d'autres méthodes de réanimation, de préférence des appareils à oxygène ou à air comprimé.
Traiter selon les indications suivantes:

Note au médecin traitant:	Traiter de façon symptomatique.
Traitements spécifiques:	Il n'existe pas de traitement spécifique. Elle dépend d'une observation médicale spécialisée.

NPK (sans nitrate d'ammonium)

RUBRIQUE 5 Mesures de lutte contre l'incendie					
5.1	Moyens d'extinction				
	Le produit n' est pas inflammable.				
	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 30%;">Moyens d'extinction appropriés</td> <td>Poudre sèche, dioxyde de carbone (CO₂), mousse.</td> </tr> <tr> <td>Moyens d'extinction inappropriés</td> <td>Aucun.</td> </tr> </table>	Moyens d'extinction appropriés	Poudre sèche, dioxyde de carbone (CO ₂), mousse.	Moyens d'extinction inappropriés	Aucun.
Moyens d'extinction appropriés	Poudre sèche, dioxyde de carbone (CO ₂), mousse.				
Moyens d'extinction inappropriés	Aucun.				
5.2	Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange				
	Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.				
	<table border="1" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 30%;">Produits de décomposition thermique dangereux</td> <td>Oxydes de carbone, oxydes d'azote (NO_x), ammoniac.</td> </tr> </table>	Produits de décomposition thermique dangereux	Oxydes de carbone, oxydes d'azote (NO _x), ammoniac.		
Produits de décomposition thermique dangereux	Oxydes de carbone, oxydes d'azote (NO _x), ammoniac.				
5.3	Conseils aux pompiers				
	Le personnel de lutte contre l'incendie doit porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome (ARA) avec un masque complet fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements du personnel de lutte contre l'incendie (y compris les casques, les bottes de protection) doivent être conformes à la norme européenne EN 469 et les gants à la norme EN 659. Ils fourniront un niveau de protection de base pour les incidents chimiques et doivent être résistants au feu. L'établissement doit disposer d'un équipement de protection suffisant pour faire face aux incendies.				
RUBRIQUE 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle					
6.1	Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence				
	<p>Pour le personnel qui ne fait pas partie des services d'urgence:</p> <p>Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. En cas de déversements et de fuites sans incendie, porter des vêtements de protection contre les vapeurs. Arrêtez la fuite si vous pouvez le faire sans risque. Tenir à l'écart les personnes inutiles, isoler la zone de danger et empêcher l'accès. Éliminer les sources de combustion.</p> <p>Restez au vent, hors des zones basses et ventilez les espaces clos avant d'y entrer. Évaluer la zone affectée pour déterminer si une évacuation est nécessaire. Si l'évacuation de la zone de danger est nécessaire, suivez les conseils d'un expert. Si vous vous abritez sur place, scotchez</p> <p>Pour les secouristes</p> <p>Si des vêtements spéciaux sont nécessaires pour traiter le déversement, notez toute information sur les matériaux appropriés et non appropriés.</p> <p>Voir aussi les informations de la section "Pour le personnel des services non d'urgence".</p>				
6.2	Précautions pour la protection de l'environnement				
	En cas de déversement accidentel ou de fuite, éviter la dispersion du produit déversé, le ruissellement et le contact avec le sol, les cours d'eau (de surface et souterrains), les drains et les égouts. Informez les autorités compétentes si le produit a provoqué des impacts négatifs (égouts, cours d'eau, sol ou air).				
6.3	Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage				
	En cas de déversement accidentel ou de fuite, éviter de disperser le produit déversé. Utiliser de l'eau pulvérisée ou de la mousse pour contrôler les vapeurs. Faites une barrière de protection et assurez la fermeture des drains avec un matériau de confinement approprié. Absorber avec un matériau absorbant inerte (par exemple, sable, gel de silice, liant acide, liant universel, sciure de bois). Balayer et pelleter dans des récipients appropriés pour l'élimination. Assurer une aération suffisante.				

NPK (sans nitrate d'ammonium)

6.4	Référence à d'autres rubriques	
	<p>Afin d'obtenir des informations sur contact d'urgence, consulter le chapitre 1.</p> <p>Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.</p> <p>Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.</p>	
RUBRIQUE 7 Manipulation et stockage		
7.1	Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	
	Mesures techniques de précaution	<p>Portez un équipement de protection individuelle approprié. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas avaler. Éviter le rejet dans l'environnement. Conserver dans le récipient d'origine ou dans un substitut approuvé fait d'un matériau compatible, maintenu hermétiquement fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. Les récipients vides conservent des résidus de produit et peuvent être dangereux. Ne pas réutiliser le récipient. Éviter de manipuler des substances incompatibles, voir section 7.2. et 10.</p>
	Information concernant l'hygiène au travail en général	<p>Interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, stocké ou traité. Les travailleurs doivent se laver les mains et le visage avant de manger, de boire ou de fumer. Retirer l'équipement de protection et les vêtements contaminés avant de pénétrer dans les zones où on mange. Voir également la section 8 pour obtenir des informations supplémentaires sur les mesures d'hygiène.</p>
7.2	Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités	
	<p>Éviter le contact et l'emballage avec des substances ou des mélanges incompatibles. Voir section 10 ; Éviter la proximité de sources potentielles d'inflammation (y compris les équipements électriques) ; Stocker dans des locaux où les conditions météorologiques défavorables (températures élevées) peuvent être évitées ; Éviter la lumière directe du soleil ; Assurer une bonne ventilation de la zone de stockage. Veillez à ce que les quantités pouvant être stockées ne soient pas dépassées. Voir section 15.</p>	
7.3	Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	
	Utiliser uniquement comme indiqué au paragraphe 1.2.	
RUBRIQUE 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle		
8.1	Paramètres de contrôle	
	Limites d'exposition professionnelle	Valeur limite d'exposition professionnelle pas disponible.

NPK (sans nitrate d'ammonium)

	Procédures de contrôle recommandées	Si ce produit contient des ingrédients avec des limites d'exposition, une surveillance personnelle, de l'atmosphère du lieu de travail ou biologique peut être nécessaire pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser un équipement de protection respiratoire. Les normes de surveillance telles que les suivantes peuvent être utilisées comme référence : La norme européenne EN 689 (Atmosphères sur le lieu de travail. Lignes directrices pour l'évaluation de l'exposition par inhalation d'agents chimiques pour la comparaison avec les valeurs limites et la stratégie de mesure), la norme européenne EN 14042 (Atmosphères sur les lieux de travail. Lignes directrices pour l'application et l'utilisation des procédures d'évaluation de l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (atmosphères sur les lieux de travail. Exigences générales pour l'exécution des procédures de mesure des agents chimiques). Les documents d'orientation nationaux sur les méthodes de détermination des substances dangereuses doivent également être utilisés comme référence.
	Niveaux avec effets dérivés	Aucune DEL disponible.
	Concentrations prévus avec effet	Aucune PEC disponible.
	Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail	Néant
	DNEL	
	Non applicable.	
	PNEC	
	Non applicable.	
	Composants avec valeurs limites biologiques	Ils n'existent pas.
	Indications supplémentaires	Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
8.2	Contrôles de l'exposition	
	Contrôles d'ingénierie appropriés	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer une ventilation adéquate. - Appliquer des mesures techniques pour respecter les limites d'exposition professionnelle. - Consulter les mesures de protection énumérées dans les sections 7 et 8.
	Mesures générales de protection et d'hygiène	<p>Se laver les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes et à la fin de la période de travail.</p> <p>Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Vérifiez que vous disposez de l'eau courante près du lieu de travail.</p>

NPK (sans nitrate d'ammonium)

	Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle	Protection des yeux/du visage	Des lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée EN 166:2002 doivent être utilisées lorsqu'une évaluation des risques indique que cela est nécessaire pour éviter l'exposition aux éclaboussures de liquides, aux brouillards ou aux poussières. Si un contact est possible, utiliser la protection suivante, à moins que l'évaluation n'indique un degré de protection plus élevé : lunettes de sécurité avec écrans latéraux. Recommandé : Des lunettes, un masque ou une autre protection couvrant l'ensemble du visage doivent être utilisés s'il y a une possibilité d'être exposé à des aérosols ou des éclaboussures, ou si des matériaux chauds sont manipulés.
		Protection de la peau	
		Protection des mains	Portez des gants appropriés (par exemple en caoutchouc ou en PVC) lorsque vous manipulez le produit pendant de longues périodes.
		Matériau du gant	Caoutchouc nitrile
		Autres	Utiliser un équipement de protection individuelle pendant l'utilisation et la manipulation du produit.
		Protection respiratoire	Si la concentration de poussière est élevée et/ou si la ventilation est insuffisante, utilisez un masque anti-poussière ou un masque avec un filtre approprié (par exemple EN 143, 149, filtre P1).
		Risques thermiques	Non disponible.
		Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Une ventilation générale devrait être suffisante pour la plupart des opérations. Une ventilation par aspiration locale peut être nécessaire pour certaines opérations.
RUBRIQUE 9	Propriétés physiques et chimiques		
9.1	Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles		
	État physique	Solide	
	Coleur	Blanc	
	Odeur	Inodore	
	Seuil olfactif	Non disponible	
	Point de fusion/point de congélation	130-140 ° C	
	Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle	Non déterminé	
	Inflammabilité	Non inflammable	
	Limites inférieure et supérieure d'explosion		
	Inférieure	Non déterminé.	

NPK (sans nitrate d'ammonium)

	Supérieure	Non déterminé.
	Point d'éclair	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Température d'auto-inflammation	Non disponible.
	Température de décomposition	Non déterminé.
	pH	>4,5
	Viscosité	
	Viscosité cinématique	Non déterminé.
	Viscosité dynamique	Non déterminé.
	Solubilité	
	Dans l'eau	Entièrement miscible
	Coefficient de partage n-octanol/eau	Non disponible
	Pression de vapeur	Non déterminé.
	Densité et/ou densité relative	à 20 ° C 850-1100
	Densité de vapeur relative	Non disponible
	Caractéristiques des particules	La spécification de la substance générique convenue par le consortium spécifie une distribution de la taille des particules entre 0,1 et 5 mm.
9.2	Autres informations	
	Forme	Pépites
	Propriétés explosives	Le produit n'est pas explosif
	Propriétés comburantes:	Non disponible
	Informations concernant les classes de danger physique	
	Substances et mélanges explosibles	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Gaz inflammables	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Aérosols	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Gaz comburants	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Gaz sous pression	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Liquides inflammables	
	Matières solides inflammables	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Substances et mélanges autoréactifs	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Liquides pyrophoriques	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.

NPK (sans nitrate d'ammonium)

	Matières solides pyrophoriques	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Matières et mélanges auto-échauffants	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Liquides comburants	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Matières solides comburantes	
	Peroxydes organiques	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Explosibles désensibilisés	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Autres caractéristiques de sécurité	
	Sensibilité mécanique	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Température de polymérisation auto-accélérée	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Formation de mélanges poussières/air explosibles	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Réserve acide/alcaline	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Taux d'évaporation	Non disponible
	Miscibilité	Non disponible.
	Conductivité	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Corrosivité	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Groupe de gaz	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Potentiel redox	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Potentiel de formation de radicaux libres	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
	Propriétés photocatalytiques	Non applicable en raison des caractéristiques physico-chimiques du produit.
RUBRIQUE 10	Stabilité et réactivité	
10.1	Réactivité	Stable dans les conditions recommandées de stockage.

NPK (sans nitrate d'ammonium)

10.2	Stabilité chimique	Chimiquement stable dans les conditions indiquées du stockage, de la manipulation et de l'utilisation.
10.3	Possibilité de réactions dangereuses	Température élevée, en raison du dégagement de gaz toxiques (ammoniac, NOx). Contamination par des matières incompatibles. L'exposition à l'humidité doit être évitée pour prévenir la dégradation physique du produit.
10.4	Conditions à éviter	Eviter le stockage avec des bases fortes et/ou des substances fortement oxydantes ou réductrices.
10.5	Matières incompatibles	Acides, alcalis, nitrites et nitrates, hypochlorite de sodium ou de calcium, oxydants forts.
10.6	Produits de décomposition dangereux	En cas d'incendie : voir section 5 Lorsqu'il est fortement chauffé, il fond et se décompose, libérant des gaz toxiques (par exemple, NOx et ammoniac). Au contact de matières alcalines, comme la chaux, peut produire

RUBRIQUE 11 Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Composant	N° CAS	Méthode	Espèce	Route	Résultat
-----------	--------	---------	--------	-------	----------

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Composant	N° CAS	Méthode	Espèce	Route	Résultat
-----------	--------	---------	--------	-------	----------

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Composant	N° CAS	Méthode	Espèce	Route	Résultat
-----------	--------	---------	--------	-------	----------

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Composant	N° CAS	Méthode	Espèce	Route	Résultat
-----------	--------	---------	--------	-------	----------

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Composant	N° CAS	Méthode	Espèce	Résultat
-----------	--------	---------	--------	----------

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Composant	N° CAS	Méthode	Espèce	Route	Résultat
-----------	--------	---------	--------	-------	----------

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Composant	N° CAS	Méthode	Espèce	Route	Résultat
-----------	--------	---------	--------	-------	----------

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certaines organes cibles (STOT) - exposition unique

Composant	N° CAS	Méthode	Espèce	Route	Résultat
-----------	--------	---------	--------	-------	----------

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certaines organes cibles (STOT) - exposition répétée

NPK (sans nitrate d'ammonium)

	Composant	N° CAS	Méthode	Espèce	Route	Résultat
	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.					
	Danger par aspiration					
	Composant	N° CAS	Résultat			
	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.					
11.2	Informations sur d'autres dangers					
	Propriétés perturbatrices endocriniennes					
	la substance n'est pas comprise					
	Autres informations					
	Non disponible.					
RUBRIQUE 12	Informations écologiques					
12.1	Toxicité					
	Toxicité aquatique					
	Composant	N° CAS		Poissons	Crustacés	Algue
	Non applicable.					
	Toxicité terrestre					
	Composant	N° CAS	Macro-organisme	Micro-organisme	Plantes terrestres	Autres organismes
	Non applicable.					
	Activité microbiologique dans les stations d'épuration des eaux usées					
	Composant	N° CAS	Toxicité pour les micro-organismes aquatiques			
12.2	Persistance et dégradabilité					
	Composant	N° CAS	Dégradation			
	Non applicable.					
12.3	Potentiel de bioaccumulation					
	Composant	N° CAS	Coefficient de partage octanol-eau (K _{ow})	Facteur de bioconcentration	Observations	
	Non applicable.					
12.4	Mobilité dans le sol					
	Composant	N° CAS	Résultat			
	Non applicable.					
12.5	Résultats des évaluations PBT et vPvB					
	Non applicable.					
12.6	Propriétés perturbant le système endocrinien					
	Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.					
12.7	Autres effets néfastes					
	Aucun effet important ou danger critique.					
RUBRIQUE 13	Considérations relatives à l'élimination					

NPK (sans nitrate d'ammonium)

13.1	Méthodes de traitement des déchets				
	Méthodes d'élimination	<p>Gestion des déchets (élimination et valorisation) :</p> <p>Consulter le gestionnaire agréé des déchets pour les opérations de valorisation et d'élimination, conformément à l'annexe 1 et à l'annexe 2 (directive 2018/851/CE, Ordonnance n° 2010-1579 du 17 décembre 2010 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine des déchets).</p> <p>Emballage : Selon les codes 15 01 (décision 2014/955/UE de la Commission), si l'emballage a été en contact direct avec le produit, il doit être traité de la même manière que le produit lui-même, sinon il doit être traité comme un déchet non dangereux. Le déversement dans les eaux usées n'est pas recommandé. Voir la section 6.2.</p> <p>Dispositions relatives à la gestion des déchets :</p> <p>Conformément à l'annexe II du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), les dispositions communautaires ou nationales relatives à la gestion des déchets sont présentées. Législation communautaire : Directive 2018/851/CE, Décision de la Commission 2014/955/UE, Règlement (UE) no. 1357/2014. Législation nationale : Ordonnance n° 2010-1579 du 17 décembre 2010 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne dans le domaine des déchets.</p>			
	Catalogue européen des déchets	Sur la base des connaissances actuelles, le fournisseur ne considère pas ce produit comme un déchet dangereux.			
RUBRIQUE 14 Informations relatives au transport					
	Information réglementaire	ADR/RID	ADNR	IMDG	IATA
14.1	Numéro ONU ou numéro d'identification	-			
14.2	Désignation officielle de transport de l'ONU	-			-
14.3	Classe(s) de danger pour le transport				
	Classe	-			-
	Étiquette	-			-
14.4	Groupe d'emballage	-			
14.5	Dangers pour l'environnement	Produit non classé comme dangereux pour l'environnement aquatique.			
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non définies. Observer l'information remarquable, p. ex. sur la manipulation, dans des autres sections du présent document			
14.7	Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.			
RUBRIQUE 15 Informations relatives à la réglementation					

NPK (sans nitrate d'ammonium)

15.1	Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement	
	Règlement (CE) n° 1907/2006 de l'UE (REACH)	Ce produit est conforme au Règlement REACH.
	Catégorie SEVESO	Non applicable.
	Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas	Non applicable.
	Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut	Non applicable.
	Substances dangereuses harmonisées - ANNEXE VI (CLP)	Aucune substance répertoriée.
	Règlement (CE) no 1907/2006 - ANNEXE XVII	Non applicable.
	RÈGLEMENT (UE) 2019/1148	
	Annexe I - Précurseurs d'explosifs faisant l'objet de restrictions (valeur limite supérieure aux fins de l'octroi de licences conformément à l'article 5, paragraphe 3)	la substance n'est pas comprise
	Annexe II - Précurseurs d'explosifs devant faire l'objet d'un signalement	la substance n'est pas comprise
	Règlement (CE) no 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues	la substance n'est pas comprise
	Règlement (CE) no 111/2005 fixant les règles relatives à la surveillance et au commerce des précurseurs de drogues entre la Communauté et les pays tiers	la substance n'est pas comprise
	Régulation (UE) 2009/1009	Ce produit est conforme à la réglementation des engrais.
	Régulation (CE) n° 1272/2008 (CLP)	Ce produit est conforme au règlement CLP.
	Régulation (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	Elle ne s'applique pas à ladite substance.

NPK (sans nitrate d'ammonium)

	Régulation (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants et modifiant la directive 79/117/CEE	Elle ne s'applique pas à ladite substance.
	Régulation (CE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux	Elle ne s'applique pas à ladite substance.
	Évaluation PBT/mPmB	Elle ne s'applique pas à ladite substance.
15.2	Évaluation de la sécurité chimique	
	Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée car il s'agit d'un mélange (exempté d'enregistrement).	
RUBRIQUE 16	Autres informations	
	Phrases importantes	Non applicable.
	Acronymes et abréviations	<p>ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road).</p> <p>STP: Sewage treatment plant.</p> <p>OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development.</p> <p>IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods.</p> <p>IATA: International Air Transport Association.</p> <p>GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals.</p> <p>CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society).</p> <p>DNEL: Derived No-Effect Level (REACH).</p> <p>PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH).</p>
	Données modifiées par rapport à la version précédente	Adaptation au règlement (UE) n° 2020/878.
	Sources bibliographiques	<p>Cette fiche de données de sécurité a été préparée en conformité avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ANNEXE II : Guide pour la préparation des fiches de données de sécurité conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (règlement (UE) 2020/878) sur la base des données incluses dans le rapport sur la sécurité chimique des substances enregistrées. - Orientations disponibles sur le site web de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) : (http://echa.europa.eu/). - Guide pour l'élaboration de fiches de données de sécurité pour les engrais (www.fertilizerseurope.com).
	Méthodes utilisées pour la classification du mélange [article 9 du règlement (CE) no 1272/2008]	Classification et étiquetage conformément au principe d'extrapolation du règlement n° 1272/2008 (CLP).

NPK (sans nitrate d'ammonium)

Conseils relatifs à toute formation appropriée destinée aux travailleurs et visant à garantir la protection de la santé humaine et de l'environnement

Une formation minimale à la prévention des risques professionnels est recommandée pour le personnel qui manipulera ce produit, afin de faciliter la compréhension et l'interprétation de cette fiche de données de sécurité, ainsi que de l'étiquette/l'étiquette du produit.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont fournies de bonne foi et leur exactitude est basée sur la connaissance du produit au moment de la publication. Les informations présentées sont uniquement destinées à décrire le produit du point de vue de la protection et de la sécurité de l'homme et de l'environnement et ne peuvent donc pas être considérées comme des spécifications du produit. Il n'implique l'acceptation d'aucun engagement ou responsabilité légale de la part de la Société, pour les conséquences de son utilisation ou de sa mauvaise utilisation en toutes circonstances. Les informations fournies sont considérées comme exactes et à jour au moment de cette édition, se référant uniquement au produit et peuvent ne pas être valables dans des compositions ou des formulations avec d'autres produits. La responsabilité de son utilisation appartient aux utilisateurs.